

Image not found or type unknown



Cotisations sociales patronales

Par **Dominique Troy**, le **16/01/2014** à **17:22**

Bonjour,

Est-il juridiquement possible de prévoir dans un contrat de travail que le montant du bonus est d'un montant de xxxx € lequel s'entend charges sociales patronales incluses?

Par **P.M.**, le **16/01/2014** à **17:34**

Bonjour,

A mon avis, cette formulation est contestable puisque cela constitue une incertitude sur le montant brut perçu par le salarié, le pourcentage des cotisations patronales n'étant pas précisé et en plus celui-ci pouvant varier...